

## TARIFS MATERNELLE TPS 2018/2019

Document à retourner au secrétariat dument rempli, daté et signé

**Nom de l'élève :**

**Prénom :**

**Classe :**

**Régime :**

### 1. CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Montant de la contribution

95 € par mois

*Les familles des élèves de très petite section qui poursuivront leur scolarité à l'école Saint-Charles bénéficieront d'une réduction de la contribution des familles de 95 € par année sur les 3 prochaines années.*

### 2. DEMI-PENSION :

Forfait annuel (4 repas par semaine)

730 € par an

Repas occasionnel

6,00 € le repas

### 3. GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE :

Forfait garderie du matin

189 € par an

Garderie du matin occasionnelle

2.60 € par jour

Forfait étude et garderie du soir, du lundi au vendredi

230 € par an

Etude et garderie du soir occasionnelle

3.60 € par jour

### 4. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cotisation A.P.E.L (sauf si déjà réglée dans un autre établissement

25 € par an oui

fournir un justificatif. **En cas de désaccord merci de nous informer par écrit.)**

non

### 5. DIVERS :

Les frais d'impayés seront refacturés.

### 6. MODES DE REGLEMENT :

Chèque

Prélèvement

Blois, le

Signature du Père

Signature de la Mère



**Fondation  
Victor Dillard**

Enseignement Catholique  
du Loir et Cher  
Reconnue d'Utilité Publique

*Soutenez l'éducation de vos enfants*

*SOYEZ SOLIDAIRE !*

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (Réduction d'impôts de 66% des sommes versées).

La Fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel. Elle présente un caractère éducatif, philanthropique, social, culturel.

**Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire qui permettra que votre don soit affecté à un projet de Saint-Charles.**

<http://www.fondation-dillard.org>